



# MEMENTO de 8B

Année scolaire  
2019-2020

**ECOLE MOSER**

Nyon

Secteur primaire



## Liste du petit matériel à avoir en classe

- ◆ Une boîte de crayons de couleur complète
- ◆ Une boîte de stylos feutres épais
- ◆ Un tablier (ou une vieille chemise) avec le prénom de l'enfant
- ◆ Une boîte de mouchoirs en papier
- ◆ Une paire d'écouteurs

En outre, une trousse contenant:

- ◆ Une plume et des cartouches d'encre ou un stylo friction avec recharges
- ◆ Un effaceur
- ◆ Un crayon gris
- ◆ Un stylo quatre couleurs
- ◆ Un surligneur
- ◆ Une colle en bâton
- ◆ Un taille-crayon avec réservoir
- ◆ Une équerre
- ◆ Une paire de ciseaux
- ◆ Un compas
- ◆ Une règle de 30 cm



## Horaire de la classe de 8B

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	Accueil				
8:00-8:45	8.00 <b>Biologie (D)</b> DELLAGO	8.00 <b>Anglais</b> KOTTLER <b>Anglais avancé</b> VAN NIEUWENHUIZEN <b>Anglais</b> SELL	8.00 <b>Mathématiques</b> BESSON	8.00 <b>Mathématiques (E)</b> ROSAIR 8.45	8.00 <b>Expression écrite (E)</b> KOTTLER 8.45
8:45-9:30	9.30	9.30	9.30	8.45 <b>Français</b> BESSON 9.30	8.45 <b>Mathématiques (E)</b> ROSAIR 9.30
	Récréation				
9:45-10:30	9.45 <b>Géographie (D)</b> DELLAGO	9.45 <b>Français</b> BESSON	9.45 <b>Sports</b> DROUET	9.45 <b>Travaux manuels (D)</b> UWIRA	9.45 <b>Allemand</b> DELLAGO <b>Allemand</b> ROCHE
10:30-11:15	11.15	11.15	11.15	11.15	11.15
11:15-12:00	11.15 <b>Repas</b> ?	11.15 <b>Repas</b> ?	11.15 <b>Allemand</b> DELLAGO <b>Allemand</b> ROCHE 12.00	11.15 <b>Repas</b> ?	11.15 <b>Repas</b> ?
	Pause				
12:15-13:00	12.15 <b>Philosophie</b> CADASSE <b>Programmation</b> BESSON 13.00	12.15 <b>Musique</b> TRESCA 13.00	12.15	12.15 <b>Allemand</b> DELLAGO <b>Allemand</b> ROCHE 13.45	12.15 <b>Français</b> BESSON 13.45
13:00-13:45	13.00 <b>Mathématiques</b> BESSON 13.45	13.00 <b>Histoire</b> CADASSE 13.45	13.00	13.45	13.45
	Récréation				
14:00-14:45	14.00 <b>Français</b> BESSON 14.45	14.00 <b>Allemand</b> DELLAGO <b>Allemand</b> ROCHE 14.45	14.00	14.00 <b>Histoire</b> CADASSE 14.45	14.00 <b>Anglais</b> KOTTLER <b>Anglais avancé</b> VAN NIEUWENHUIZEN <b>Anglais</b> SELL 14.45
	Pause avant études				

Les études terminent à 16h 15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

## Calendrier primaire - 2019-20

(Sous réserve de modifications ultérieures)

0	19.08 - 23.08	<b>Cours d'été</b>	23	27.01 - 31.01	
1	26.08 - 30.08	<b>Lu 26 : Rentrée des élèves</b>	24	03.02 - 07.02	
2	02.09 - 06.09	<b>Lundi 2 : Début des études surveillées</b>	25	10.02 - 14.02	<b>Je 13 : Dernière ES.</b>
3	09.09 - 13.09	<b>Lu 9 : Soirée parents 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup></b>	26	<b>Vacances</b>	<b>Du Sa 15.02 au Di 23.03</b>
4	16.09 - 20.09	<b>Lu 16 : Jeûne Fédéral Ma 17 : Soirée parents 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup></b>	27	24.02 - 28.02	
5	23.09 - 27.09		28	02.03 - 06.03	
6	30.09 - 04.10	<b>Ve 4 : Conseil d'école</b>	29	09.03 - 13.03	
7	07.10 - 11.10	<b>Je 10 : Dernière ES</b>	30	16.03 - 20.03	<b>Ve 20 : Fin de P2</b>
8	<b>Vacances</b>	<b>Du sa 12.10 au di 27.10</b>	31	23.03 - 27.03	
9			32	30.03 - 03.04	
10	28.10 - 01.11	<b>Sa 2 : Course pédestre Noviodurun</b>	33	06.04 - 10.04	<b>Je 9 : Dernière ES</b>
11	04.11 - 08.11		34	<b>Vacances</b>	<b>Du Ve 10.04 au Di 26.04</b>
12	11.11 - 15.11		35		
13	18.11 - 22.11		36	27.04 - 01.05	<b>Ve 1 : P3 Conseil d'école</b>
14	25.11 - 29.11	<b>Ve 29 : Fin de P1</b>	37	04.05 - 09.05	
15	02.12 - 06.12		38	11.05 - 15.05	
16	09.12 - 13.12		39	18.05 - 22.05	<b>Je 21 et Ve 22 : Ascension</b>
17	16.12 - 20.12	<b>Marché de Noël dès 17h Je 19 : Dernière ES Ve 20 : fin des cours 11h15</b>	40	25.05 - 29.05	
18	<b>Vacances</b>	<b>Du sa 21.12 au di 05.01</b>	41	01.06 - 05.06	<b>Lu 1 : Pentecôte.</b>
19			42	08.06 - 12.06	<b>Ve 12 : Fin de P3</b>
20	06.01 - 10.01		43	15.06 - 19.06	
21	13.01 - 17.01		44	22.06 - 26.06	<b>Ma 23 : Dernière étude Je 25 : Promotions 18h</b>

Degré	Professeurs - intervenants	Matière(s) enseignée(s)	Mail
<b>8<sup>e</sup> B</b>	Frau Dellago	<b>Maîtresse de classe</b> ✓ Allemand ✓ Géographie en Travaux manuels ✓ Allemand ✓ Biologie	<a href="mailto:m.dellago@ecolemoser.ch">m.dellago@ecolemoser.ch</a>
	Mme Besson	✓ Maths ✓ Français ✓ Programmation	<a href="mailto:k.besson@ecolemoser.ch">k.besson@ecolemoser.ch</a>
	Mr Rosair	✓ Mathématiques en anglais	<a href="mailto:a.rosair@ecolemoser.ch">a.rosair@ecolemoser.ch</a>
	Mme Cadasse	✓ Histoire ✓ Philosophie	<a href="mailto:a.cadasse@ecolemoser.ch">a.cadasse@ecolemoser.ch</a>
	Frau Roche	✓ Allemand ✓	<a href="mailto:s.roche@ecolemoser.ch">s.roche@ecolemoser.ch</a>
	Mme Tresca	✓ Musique	<a href="mailto:a.tresca@ecolemoser.ch">a.tresca@ecolemoser.ch</a>
	Mrs Kottler Mrs Van Nieuwenhuizen Mrs Sell	✓ Anglais	<a href="mailto:k.kottler@ecolemoser.ch">k.kottler@ecolemoser.ch</a> <a href="mailto:f.vannieuwenhuizen@ecolemoser.ch">f.vannieuwenhuizen@ecolemoser.ch</a> <a href="mailto:r.sell@ecolemoser.ch">r.sell@ecolemoser.ch</a>
	Mr Drouet	✓ Sport	<a href="mailto:t.drouet@ecolemoser.ch">t.drouet@ecolemoser.ch</a>
	<b>Doyenne</b>	Mme Marendat	<a href="mailto:am.marendat@ecolemoser.ch">am.marendat@ecolemoser.ch</a>
	<b>Coordinatrice:</b>	Mme Montandon	<a href="mailto:am.montandon@ecolemoser.ch">am.montandon@ecolemoser.ch</a>

## Marche à suivre pour consulter les devoirs

□ Télécharger « Teams » en suivant les liens suivants :

PC/MAC : <https://teams.microsoft.com/downloads>

iPad : <https://itunes.apple.com/us/app/microsoft-teams/id1113153706?mt=8>

Ouvrir sa session

Identifiant : \_\_\_\_\_@etu.ecolemoser.ch

Mot de passe : Moser\_\_\_\_

Pour consulter les devoirs

<i>PC/MAC</i>	<i>iPad</i>
Cliquer sur « équipes »	Cliquer sur « équipes »
Cliquer sur l'équipe-classe- Devoirs => 7AG-Classe	Cliquer sur l'équipe-classe- Devoirs => 7AG-Classe
Cliquer sur « devoirs »	Cliquer sur « fichiers et onglets » Cliquer sur « Assignments »

## Règlement général

## Préambule

L'École Moser est un établissement privé, fondé en 1961 par Henri Moser. Elle est aujourd'hui implantée à Genève, Nyon et Berlin. C'est une école laïque, respectueuse et tolérante, acceptant des élèves de toutes origines et toutes religions pour autant qu'ils n'arborent pas des signes extérieurs ostentatoires d'appartenance religieuse.

L'épanouissement et l'acquisition de la confiance en soi des élèves font partie du projet pédagogique de notre école. Les valeurs fondamentales de l'école sont basées sur le respect, la confiance mutuelle et la solidarité.

L'École Moser est une école ouverte sur le monde et en phase avec son siècle. Elle a les moyens pédagogiques et technologiques appropriés afin de permettre à tous les élèves d'appréhender la complexité du monde actuel et d'y faire face. Par le biais de l'enseignement immersif des langues et des échanges avec des écoles partenaires, l'École Moser assure une ouverture interculturelle européenne.

L'École Moser construit son principe éducatif sur la base de la Discipline Positive, dont les fondements sont la bienveillance et la fermeté. L'Éducation Positive a comme objectif de développer la confiance et l'estime de soi, la responsabilité individuelle et l'esprit d'appartenance. Elle repose sur des outils d'encouragement et de dialogue qui permettent une prise de conscience de l'élève sur son comportement et le fait grandir. La Direction de l'école peut intervenir sur des comportements qui portent atteinte à l'éthique même en dehors de l'enceinte de l'école.

Ce règlement se fixe comme but de donner une idée précise mais non exhaustive du cadre général de l'École Moser. Ce document est une référence à des valeurs que nous entendons défendre au sein de notre établissement. Lors de son inscription chaque famille reçoit un exemplaire de ce règlement et cela implique que chacun des élèves y adhère pleinement.

## Familles et étudiants

### 1. Attitude et savoir-être

1.1 Les élèves sont polis et respectueux envers toute personne présente dans l'enceinte de l'école. Ils veilleront à utiliser un langage approprié aux circonstances. En outre, ils éviteront les comportements pouvant nuire à la sécurité et à leur propre personne ou susceptibles d'exercer des pressions sur d'autres élèves ou pouvant gêner l'éthique.

1.2 L'élève adopte une tenue de ville propre et décente. Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles. Les signes extérieurs ostentatoires sont également déconseillés. Les survêtements de sport ne sont pas considérés comme des tenues de ville.

1.3 A leur arrivée dans l'enceinte de l'école, les élèves enlèvent leur couvre-chef, sauf cas particulier.

1.4 Chaque élève est tenu de respecter les remarques émanant de tout intervenant (professeurs, assistants, surveillants d'études, remplaçants, concierge, etc.) au sujet de la discipline et de la tenue.

1.5 Toute utilisation du téléphone portable et d'appareils musicaux est strictement interdite dans le bâtiment scolaire. Toutefois, ils sont tolérés dans les affaires de l'élève, en mode éteint. Le non-respect de cette consigne peut donner lieu à confiscation immédiate desdits appareils pour une durée indéterminée. En cas de perte ou de vol, l'école décline toute responsabilité.

1.6 L'utilisation du matériel informatique et l'accès à Internet sont soumis à l'approbation de la Charte digitale, distribuée à l'élève en début d'année. L'Ecole se réserve le droit d'interdire en tout temps l'accès à des sites Internet qu'elle juge préjudiciable à l'épanouissement de l'élève.

1.7 L'usage des trottinettes, patins à roulettes ou planches à roulettes n'est pas autorisé à l'école.

1.8 Nourriture, boissons (à l'exception de l'eau) et chewing-gum sont formellement interdits dans le bâtiment scolaire, et ce même lors des pauses.

1.9 L'élève contribue au bon usage et au respect du matériel scolaire et des locaux. Toute dégradation peut entraîner la réparation aux frais des parents. Si l'acte est délibéré, le ou les élève(s) responsable(s) pourront être soumis à des mesures disciplinaires.

1.10 L'Ecole Moser est une école non-fumeur.

La consommation de la cigarette et/ou de la cigarette électronique est interdite jusqu'au 11ème degré inclus. Le non-respect de cette mesure peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi définitif de l'élève.

Pour les classes de maturité, la consommation de la cigarette et/ou de la cigarette électronique est tolérée, selon la législation, durant les pauses à des endroits appropriés, hors de l'école, définis par la Direction, à condition de les maintenir en état de propreté.



1.11 La détention ou la consommation d'alcool, de drogue (même légale) ou de toute substance assimilée sont totalement proscrites dans l'enceinte et le périmètre extérieur de l'école et lors de toute activité (sorties, camps, voyages d'études, etc.) proposée dans le cadre de l'école. Le non-respect de cette mesure peut entraîner le renvoi immédiat et définitif de l'école.

1.12 Il est strictement interdit d'apporter des objets dangereux.

1.13 L'accès à certains lieux de l'école est réglementé, voire interdit aux élèves, en particulier la salle des maîtres.

## **2. Mission de l'élève**

2.1 Les élèves de l'école développent leur responsabilité personnelle tout au long de leur scolarité. Ils s'engagent à fournir un travail régulier, de qualité et accomplissent leurs tâches avec honnêteté. Ils adoptent une attitude positive durant les cours et les leçons et évitent les bavardages et la passivité.

2.2 Le contrôle des connaissances se fait d'une manière continue au cours de l'année scolaire.

2.3 En cas d'absence à une évaluation, l'élève devra la rattraper dans un délai raisonnable en suivant les indications de l'enseignant ou de l'encadrement scolaire.

## **3. Absences et retards**

3.1 La fréquentation des cours est obligatoire. Seule une dispense médicale ou émise par la Direction est valable pour une exemption de cours.

3.2 Aucun congé ne peut être obtenu sans demande écrite et motivée adressée à la Direction.

3.3 L'absence d'un élève pour cause de maladie ou autre doit être immédiatement signalée par les parents par téléphone ou par mail au secrétariat ou au chargé de vie scolaire.

3.4 Les arrivées tardives répétées peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires.

## **4. Les repas et les récréations**

4.1 Sauf avis contraire, tous les élèves du niveau Primaire et du Secondaire I se rendent dans la cour durant les récréations. Ils évitent les jeux violents et se conforment aux indications d'utilisation des différentes parties de la cour.

4.2 Pendant les pauses et durant l'étude, les élèves ont le droit de se rendre à la bibliothèque sur autorisation.

4.3 Les élèves dès le 11<sup>ème</sup> degré de l'Ecole Moser Genève peuvent se rendre à la cafétéria durant les pauses.

4.4 Les repas se prennent dans la cafétéria selon l'horaire préétabli pour permettre aux élèves de pouvoir manger dans le calme. Les élèves se conforment aux directives des maîtres surveillants.

A l'Ecole Moser Genève, seuls les élèves du Secondaire II sont libres de prendre leur repas à l'extérieur de l'école.

4.5 A l'Ecole Moser Nyon, seuls les élèves du 11<sup>ème</sup> degré et du Secondaire II sont libres de prendre leur repas à l'extérieur de l'école, avec l'accord des parents.

## **5. Le sport**

5.1 Les élèves s'engagent à signer et à respecter la « Charte de Sport » qui leur est remise, lue et commentée en début d'année.

## **6. Implications des parents**

6.1 Les parents sont perçus comme des partenaires de l'Ecole pour le développement harmonieux des élèves.

## **7. Relation avec les parents**

7.1 Durant l'été, les parents reçoivent une information relative à la rentrée pour leur(s) enfant(s) dans laquelle se trouvent les informations relatives au déroulement de l'année scolaire. Ce courrier les invite à participer à la réunion des parents qui est organisée pour chaque degré lors de laquelle le planning annuel, entre autres informations, leur est commenté.

7.2 A l'issue de chaque période, les parents reçoivent un bulletin qui indique les résultats scolaires obtenus.

7.3 A la fin de chaque année scolaire, les parents reçoivent un bulletin annuel pour leur enfant qui indique si l'élève remplit les normes de promotion au degré supérieur. Ce document est un original et doit être conservé.

## **8. Réinscriptions**

8.1 Les inscriptions se renouvellent automatiquement, d'année en année et ce durant toute la scolarité (soit dès le Primaire et jusqu'à la fin du Secondaire II), sauf résiliation adressée par courrier recommandé à l'Ecole Moser SA à l'adresse de son siège social.

La résiliation doit être reçue par l'Ecole Moser SA avant le 15 mars pour l'année scolaire suivante.

En cas de résiliation postérieure au 15 mars, les pénalités pour résiliation tardive suivantes sont dues à l'Ecole Moser SA :

- En cas de résiliation reçue par l'Ecole Moser SA entre le 15 mars et le 1er juin pour l'année scolaire suivante, une pénalité équivalente à 3 mois d'écolage est due.
- En cas de résiliation reçue par l'Ecole Moser SA après le 1er juin pour l'année scolaire suivante, une pénalité équivalente à un semestre d'écolage est due.

En cas de départ ou de renvoi en cours d'année scolaire, le semestre interrompu est dû en totalité (Semestre d'hiver : septembre à janvier / Semestre de printemps : février à juin).

## La communauté scolaire

### 9. Programmes et pédagogie

9.1 L'Ecole Moser propose un cursus qui prépare à la Maturité Suisse (Cantonale à l'Ecole Moser Genève et Fédérale à l'Ecole Moser Nyon (5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> Harnos, M1, M2 et M3)

9.2 Le Plan d'Etudes Moser (PEM) respecte le Plan d'Etudes Romand (PER).

9.3 L'Ecole Moser travaille dans une pédagogie dite de Dynamic Learning qui met l'élève au centre de ses apprentissages en développant l'autonomie et le travail collaboratif.

### 10. Environnement Numérique de Travail (ENT)

10.1 L'Ecole Moser a développé un Environnement Numérique de Travail. Elle forme ses élèves et ses enseignants à une utilisation conscientisée et raisonnable des outils informatiques mis à leur disposition.

10.2 Les élèves s'engagent à signer et à respecter la « Charte Digitale » qui leur est remise, lue et commentée en début d'année scolaire.

### 11. Mesures disciplinaires

11.1 Le racket et le vol, la consommation ou le trafic de substances illicites, les comportements déviants peuvent constituer des motifs de renvoi immédiat et définitif de l'école

11.2 L'exclusion définitive de l'établissement est le fait du conseil de direction, qui prend également en compte l'avis du corps enseignant.

11.3 Toute fraude ou tentative de fraude, tout plagiat ou tentative de plagiat peut entraîner une pénalité du résultat pouvant aller jusqu'à l'attribution de la note 0.

11.4 Au Secondaire II, toute fraude ou tentative de fraude, tout plagiat ou tentative de plagiat fait l'objet d'une sanction (se référer au règlement relatif à la formation gymnasiale de l'Ecole Moser de Genève et au règlement de la maturité fédérale pour l'Ecole Moser de Nyon).

### 12. Le sport

12.1 L'Ecole Moser veut promouvoir le sport comme hygiène de vie et comme complément à l'éducation proposée.

12.2 Comme membre de l'ADISR, l'école organise diverses compétitions et participe, notamment, aux divers championnats de cette association d'écoles privées.

### 13. Application du règlement

La direction de l'Ecole Moser est seule habilitée à modifier ce présent règlement et à accorder des dérogations.

## La vie en société

### **14. Manifestations hors de l'école**

La Direction de l'école ne cautionne pas et par conséquent ne prend pas de responsabilité pour des soirées et autres manifestations organisées par des élèves ou des parents hors de l'école.

### **15. Santé et assurances**

15.1 Les parents sont tenus d'assurer leurs enfants pour les accidents qui pourraient avoir lieu durant les activités scolaires ou organisées par l'école. La responsabilité de l'école n'est pas engagée en cas de non-respect de ce point.

15.2 Les parents concluent une assurance en responsabilité civile qui couvrirait les frais des dégâts causés par leur enfant dans le cadre de l'école tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.